Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2024-51

Interdiction de circuler, et permission de voirie " carrière dite des Camps-Nègres "

Le Maire de la Commune de Puissalicon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande en date du 15 avril 2024, par laquelle Monsieur Jean-François HIGONENC, 876 avenue de la Gare – 34480 PUISSALICON, sollicite un arrêté de circulation et permission de voirie, afin de permettre le déroulement des travaux d'ouverture de tranchée et de traversée de chemins communaux pour pose de canalisation PE pour adduction d'eau dans le cadre d'une irrigation de type viticole,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules est interdite « carrière dite des Camps-Nègres », le samedi 20 avril 2024, de 08H00 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à réaliser les travaux d'ouverture de tranchée et de traversée de chemins communaux pour pose de canalisation PE pour adduction d'eau dans le cadre d'une irrigation de type viticole.

Article 3

Le permissionnaire doit remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux. Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le 18/04/2024

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 18/04/2024

Puissalicon le 18/04/2024

Michel FARENC Maire